



INFOS SCO SE GSE



Vos élus FOCOM vous représentent chaque jour auprès de la direction du SCO SE GSE

Contactez-les !

**Caroline Lefebvre Scemama, Caroline Scialom, Virginie Delgoulet, Sandrine Ruimy
Marjorie Plumion, David Cassar, Nadège Poët**



● **Question :** Un conseiller en télétravail sous convention sur Site déporté habituellement sera-t-il concerné par l'indemnisation des frais de télétravail ?

Réponse : Un conseiller sous convention sur site déporté habituellement est éligible à la prime de 30 € pour la période des 2 mois de confinement.


orange™



● **Question :** A quel moment sera débloquée la commande des tickets restaurants (UP) pour les télétravailleurs sous convention ?

Réponse : Pour la période du 11 au 31 mai les commandes ont été reçu le 19 juin 2020 .Le système se remet en place pour les mois avenir.

orange™



● **Question :** Les télétravailleurs sous convention auront-ils un supplément à leur prime compensatoire annuelle ? Pour ceux qui touchent 120 € ? Pour ceux qui touchent 180 € ?

Réponse : Seulement ceux qui touchent 120 € bénéficieront d'un supplément de 10 € pour la période du confinement. <https://portailrh.sso.infra.ftgroup/primes>

orange™

FOCom, proche de vous, au quotidien